



" Tu peux tout accomplir dans ta vie si tu as
le courage de rêver,
l'intelligence d'en faire un projet réaliste
et la volonté de voir ce projet être mené à bien!"

Sydney A. Friedmann



Règlement de la Patrouille des Jeunes 2020 (PdJ)

1. Préambule

La Patrouille des Jeunes est désormais intégrée à l'Association de soutien, de gestion et de promotion de la PdG. Elle continue à collaborer avec l'Office cantonal du sport, le service de l'enseignement et de service de la formation professionnelle du canton du Valais.

Le jeune patrouilleur ou la jeune patrouilleuse qui s'inscrit à la PdJ s'engage à respecter particulièrement l'environnement ainsi que toutes les directives, ordres, prescriptions et remarques figurant dans le présent règlement (peuvent également être donnés oralement durant la course).

En cas de non-respect avéré du règlement par l'un des membres de la patrouille, celle-ci sera disqualifiée et ses membres se verront interdire de futures participations à la PdJ. Cette décision du jury de la course est sans appel.

Le Comité d'organisation de la course est compétent pour :

- accepter la participation des patrouilles ;
- modifier le parcours (par exemple: réduction, changement d'itinéraire), en accord avec le jury ;
- interrompre, réduire, reporter ou supprimer l'épreuve si les conditions l'exigent (une telle décision ne donne droit à aucun remboursement de la finance d'inscription) ;
- décider sur un point non prévu dans le présent règlement et imposé par les circonstances, en accord avec le jury de course.

Les patrouilleurs se conforment en toute circonstance aux ordres des responsables de poste et des médecins. En dehors des ordres reçus, les patrouilles sont tenues de prendre les précautions imposées par l'environnement et les conditions, afin d'éviter tout accident.

En cas de litige au niveau de la traduction, la version française fait foi.

2. Conditions de participation

Le/la jeune qui souhaite prendre part à la PdJ doit remplir les conditions cumulatives suivantes:

- savoir bien skier,
- être en bonne forme physique,
- posséder un équipement approprié et adapté,
- effectuer régulièrement des excursions à ski, (sauf pour la catégorie et parcours Découverte)
- obtenir, pour les mineurs, l'autorisation écrite de ses représentants légaux et l'envoyer aux organisateurs,
- obtenir l'accord préalable de son directeur d'école ou de son patron (les écoles désigneront un accompagnateur responsable officiel),
- remplir le formulaire d'inscription sur le site,
- s'acquitter de la finance d'inscription via le site.

3. Informations générales

Cette course se déroule en grande partie sur les pistes du domaine skiable de Téléverbier et se dispute par patrouille de 2 concurrents.

Elle est ouverte à des patrouilles masculines, féminines ou mixtes. L'âge des concurrents pour déterminer les catégories est fixé comme suit:

- la catégorie D (Découverte) dès 10 ans,
- la catégorie E (Ecoliers) 13 et 14 ans,
- la catégorie C (Cadets) 15, 16 et 17 ans,
- la catégorie J (Juniors) 18, 19 et 20 ans.

Les dates suivantes font foi :

Pour la catégorie Découverte :

Jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2010

Pour la catégorie Ecoliers :

Jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2007.

Pour la catégorie Cadets :

Jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2005.

Pour la catégorie Juniors :

Jeunes nés entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2002.

Le patrouilleur le plus âgé détermine la catégorie pour les 2 membres de la patrouille.

Les possesseurs d'une carte Grande Course devront indiquer leur numéro GRANDE COURSE sur le formulaire d'inscription de MSO.

4. Date - parcours - heures de départ - horaires

Date

La PdJ aura lieu le jeudi 30 avril 2020. En cas d'ajournement de la Patrouille des Glaciers de la course A1-Z1, la PdJ aura lieu le vendredi 1^{er} mai 2020.

Les participants seront informés, par e-mail, par les réseaux sociaux et par les médias de cet éventuel report. Le site patrouilledesjeunes.ch en fera également état.

Si la course A1-Z1 de la PdG est ajournée au vendredi 1^{er} mai, tous les délais prévus et ordonnés sont reportés de 24 heures.

Parcours : Grand, Moyen, Petit et Découverte (annexe 2)

Les parcours seront tracés dans le secteur suivant : Les Ruinettes (2200m) – Col de la Chaux (2950m) - Verbier (1515m);

La dénivellation positive sera proche de :

- 280m pour le Parcours Découverte,
- 515m pour le Petit Parcours,
- 855 m pour le Parcours Moyen,
- 1070m pour le Grand Parcours.

La dénivellation négative sera de :

- 1008 m pour le Parcours Découverte,
- 1243m pour le Petit Parcours,
- 1593 m pour le Parcours Moyen,
- 1798 m pour le Grand Parcours.

Les Ecoliers ne peuvent courir que sur les parcours Petit ou Découverte.
Les Cadets peuvent s'inscrire seulement sur les parcours Moyen ou Découverte.
Les Juniors peuvent se confronter sur les parcours Moyen **ou** Grand ou Découverte.
Le parcours Découverte est ouvert à tous, dès 10 ans.

En cas de mauvais temps ou de conditions météorologiques difficiles, un parcours commun de remplacement **pour toutes les catégories** est prévu (informations données lors du briefing du mercredi soir).

Les participants et les accompagnateurs inscrits peuvent atteindre gratuitement le lieu de départ de la course (Les Ruinettes) en empruntant les installations de Téléverbier. Une contremarque fournie par Téléverbier leur sera remise lors du contrôle du matériel du mercredi soir.

Heures de départ

Les heures de départ planifiées sont les suivantes :

- Catégorie Ecoliers: 0830,
- Catégories Juniors et Cadets: 0900.
- Catégorie Découverte: 0945

Suivant le nombre de participants, il est possible que nous procédions à un seul départ à 0900 pour les Parcours Grand, Moyen et Petit et, selon les inscriptions, à 0945 pour le Parcours/Catégorie Découverte. Cette précision sera donnée lors du briefing prévu à 1800, le mercredi 29 avril 2020, au Centre sportif de Verbier.

Horaires

Voir annexes 3 et 4

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces horaires selon les circonstances.

5. Finances d'inscription

Jeunes patrouilleurs

La finance d'inscription a pu être conservée à 20 CHF pour tous les jeunes, grâce à la très grande générosité de la Loterie romande, de Téléverbier, de l'Association de soutien, de gestion et de promotion de la PdG et de la Commune de Bagnes.

Sont compris dans la finance d'inscription :

- les éléments liés à la sécurité du parcours,
- les repas et boissons,
- le logement pour la nuit du mercredi au jeudi en colonie ou dans les abris PCi (les places étant limitées la priorité sera donnée aux jeunes venant de l'étranger et des autres cantons suisses),
- les dossards,
- la puce électronique (à rendre au terme de la course),
- les prix remis à chaque participant,
- les transports motorisés depuis la Grande Tente de Verbier jusqu'au lieu de logement (aller et retour),
- une surprise de TELEVERBIER,
- l'assurance "course" pour les patrouilleurs (effective du départ à l'arrivée de la PdJ).

Il est demandé, en principe, aux patrouilleurs habitant la région de rentrer chez eux le mercredi soir.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement du patrouilleur ou en cas de réduction, de modification ou d'annulation de l'épreuve.

Personnes de l'encadrement des jeunes

Il est demandé, en principe, aux accompagnateurs habitant la région de rentrer chez eux le mercredi soir.

Ce choix important est à indiquer **impérativement** dans le formulaire d'inscription. Les accompagnateurs ont l'obligation de s'annoncer en remplissant le formulaire d'inscription via le site www.patrouilledesjeunes.ch

Le prix (tout compris) pour les accompagnateurs est fixé à 30 CHF qu'ils logent sur place ou non.

Ce montant est à payer directement sur place à Verbier.

6. Délais d'inscription

Patrouilleuses et patrouilleurs

Pour les patrouilleuses et les patrouilleurs, les inscriptions seront ouvertes le **20 décembre 2019** via le site www.patrouilledesjeunes.ch, partie inscription et le délai d'inscription échoit **le 19 avril 2020**.

Les jeunes skieurs alpinistes déjà membres de à la Grande Course devront noter leur numéro Grande Course lors de l'inscription.

Personnes de l'encadrement des jeunes

Pour les personnes de l'encadrement, les inscriptions obligatoires sont possibles dès le 20 décembre 2019 et le délai d'inscription échoit **le 19 avril 2020**.

Un même accompagnateur peut être responsable de plusieurs patrouilles issues d'un même établissement scolaire, d'une même entreprise ou d'un même club sportif.

7. Modification de la composition de la patrouille

Il est possible de modifier la composition de la patrouille jusqu'au **19 avril 2020**.

Il faudra pour cela faire parvenir toutes les coordonnées de la nouvelle personne via le site www.patrouilledesjeunes.ch, partie inscription.

Un e-mail de confirmation sera envoyé au requérant.

8. Liste du matériel

Voir annexe 1.

Le matériel de ski alpinisme de base peut être loué auprès de divers magasins de sport de la région à des prix préférentiels ; voir www.patrouilledesjeunes.ch

9. Dispositions communes à toutes les patrouilles

1. La patrouille ne peut quitter un point de contrôle que lorsque les 2 coéquipiers sont pointés par le contrôleur.

Les équipiers progressent ensemble tout au long du parcours. Au maximum 10 m peuvent séparer les deux patrouilleurs.

Un concurrent seul ne peut pas continuer la course.

2. Le temps pris en compte est celui du deuxième patrouilleur.

Une équipe rejoindre doit libérer la trace, si la demande en est faite.

3. Le port du casque, des dossards et de la puce électronique est obligatoire entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée. Les dossards doivent être portés de manière bien visible, le premier sur le sac et l'autre sur la cuisse droite. Chaque patrouilleur doit se munir d'une pièce d'identité valable à présenter sur demande lors de la prise des dossards et sur le parcours. A la fin de la course, les patrouilleurs peuvent garder les dossards, mais doivent restituer la puce électronique
4. Pendant la course, en cas d'abandon pour cause physique, technique, les patrouilleurs doivent rentrer en contact **immédiatement** avec les contrôleurs les plus proches et leur remettre un dossard. Dès ce moment-là, les patrouilleurs sont pris entièrement en charge par les organisateurs.
5. Il est interdit d'utiliser une corde ou un élastique pour assister son coéquipier pendant les montées, durant les portages ou lors des descentes.
6. Le parcours est balisé avec des drapeaux de différentes couleurs: vert pour les montées, rouge pour les descentes, jaune pour les portages; les dangers sont indiqués par des éléments jaunes barrés de noir. Les couleurs de balisage seront rappelées lors du briefing.
7. Des ravitaillements sont prévus au départ, sur le parcours (Jumbo de La Chaux et sommet de la 2^{ème} montée Parcours Moyen). Chaque patrouilleur veillera à remplir sa gourde avant le départ.

10. Proclamation des résultats

1. Les listes de résultats seront disponibles sur le site www.patrouilledesjeunes.ch, dès la fin de la cérémonie de proclamation des résultats.
 2. La participation à la cérémonie de proclamation des résultats à Verbier est obligatoire pour tous les patrouilleurs. Elle aura lieu à 12h45 sous la Grande Tente du village PdG.
 3. La PdJ donnera lieu à 12 classements distincts :
 - patrouilles Filles catégorie «Juniors» Grand Parcours,*
 - patrouilles Filles catégorie «Juniors» Parcours Moyen,
 - patrouilles Filles catégorie «Cadets» Parcours Moyen,*
 - patrouilles Filles catégorie «Ecoliers» Petit Parcours,
 - patrouilles Garçons catégorie «Juniors» Grand Parcours,*
 - patrouilles Garçons catégorie «Juniors» Parcours Moyen,
 - patrouilles Garçons catégorie «Cadets» Parcours Moyen,*
 - patrouilles Garçons catégorie «Ecoliers» Petit Parcours,
 - patrouilles Mixtes catégorie «Juniors» Grand Parcours,**
 - patrouilles Mixtes catégorie «Juniors» Parcours Moyen
 - patrouilles Mixtes catégorie «Cadets» Parcours Moyen,**
 - patrouilles Mixtes catégorie «Ecoliers» Petit Parcours.
- * entre dans le classement général de la Grande Course des Jeunes.
- ** entre dans le classement masculin de la Grande Course des Jeunes.

Pour tous les patrouilleurs ayant accompli le Parcours Découverte, il n'y aura pas de classement, mais un tirage au sort spécial sera effectué parmi tous les participants. Ces jeunes n'ont pas l'obligation de venir le mercredi soir à Verbier. Ils peuvent se retrouver avec leurs accompagnants directement à la télécabine du Châble le jeudi matin 30 avril à 0800 où ils seront pris en charge par des membres de l'organisation et accompagnés aux Ruinettes où aura lieu le contrôle du matériel et le départ de la course.

4. Toute réclamation doit être déposée par écrit auprès du Jury, au plus tard 15 minutes après l'arrivée de la patrouille. La décision sera communiquée directement par le président du Jury aux intéressés et à leur accompagnateur. Elle sera sans appel.

11. Assurances/Responsabilités

1. Le Comité d'organisation souscrit une assurance « responsabilité civile » pour l'événement. Il a assuré également tous les participants pour d'éventuels frais de secours, recherche et transport médicalisé en hélicoptère; cette assurance est valable uniquement du départ et jusqu'à l'arrivée de la PdJ, c'est-à-dire uniquement sur le parcours.
2. Les participants autorisent les organisateurs de la PdJ ainsi que les ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et/ou audiovisuelles, sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la PdJ sur des supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.
3. Pour les mineurs, âgés de moins de 18 ans révolus au 29 avril 2020, une autorisation parentale doit être fournie obligatoirement aux organisateurs afin de pouvoir participer à la course (formulaire à télécharger sur le site www.patrouilledesjeunes.ch, autorisation parentale et à envoyer par poste ou par informatique en format pdf à l'Office cantonal du sport du Valais, gabrielle.frily@admin.vs.ch avant le 19 avril 2020).
4. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas répondre des conséquences dommageables imputables à une non-conformité de l'équipement des participants qui n'aurait pu être décelée lors des opérations de vérification. Les coureurs seront contrôlés (dossards, DVA, puce électronique, autres) avant le départ et à l'arrivée.
5. L'organisateur ne peut pas être tenu pour responsable en cas d'accident d'un concurrent ou de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation physique insuffisante.

12. Remarques finales

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes les modifications qu'ils jugeront nécessaires au programme et aux parcours, à n'importe quel moment.

Les concurrents reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol, de dommage ou de perte.

Après le départ, seuls les vêtements rangés dans le sac fourni par les organisateurs lors du briefing seront déposés au lieu de rétablissement à Verbier (entre la ligne d'arrivée et le Village PdG à Verbier).

En cas de différences entre les versions allemande, italienne et française, la version française fait foi.

Au nom du Comité d'organisation de la PdJ 2020

Grégoire Jirillo

Annexes

1. Liste du matériel obligatoire
2. Descriptifs des parcours Grand, Moyen, Petit et Découverte
3. Horaire du mercredi 29 avril 2020
4. Horaire du jeudi 30 avril 2020

Distribution

Messieurs les Conseillers d'Etat Frédéric Favre et Christophe Darbellay
Etat-major du DSIS et du DEF

Commandement de la PdG par son commandant

Association de soutien, de gestion et de promotion de la PDG par son Président

Direction du Club Alpin Suisse par sa Présidente

Commune de Bagnes par son Président

Téléverbier par son Directeur général

CO local de Verbier par son Président

Partenaires

Directions des Ecoles concernées

Comité Directeur de la Grande Course par son Président

Fédération internationale de ski-alpinisme par son Président

Fédérations sportives cantonales concernées par leur Président



Matériel obligatoire par personne

(Annexe 1 au Règlement de la PdJ)



1. Skis et bâtons

Skis d'au moins 60 mm de largeur au patin, 80 mm à la spatule et 70 mm au talon avec carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur. La mesure du fabricant sera retenue (150 cm minimum) Les fixations permettront le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente avec système de déclenchement latéral et frontal.

Deux bâtons avec un diamètre maximum 25 mm et rondelles en plastique.

Les skis et les bâtons seront marqués par un autocollant lors du contrôle du matériel.

2. Sac à dos

Un sac à dos avec bretelles, doté de 2 lanières porte-skis, en mesure de contenir tout le matériel prévu par le règlement.

Durant la course, pour des raisons de sécurité, le sac à dos doit être porté individuellement.

3. Chaussures

Chaussures montantes au-dessus de la malléole avec semelle crantée type Vibram avec 2 serrages efficaces (un au collier et l'autre sur le coup de pied). Les crans devront recouvrir 75% de la surface et leur profondeur ne pourra être inférieure à 4 mm.

Les chaussures seront marquées par des plombs lors du contrôle du matériel.

4. Eléments vestimentaires

Vêtements haut du corps, manches longues, trois épaisseurs minimum dont une "coupe-vent".

Une quatrième couche thermique à manches longues «vêtement qualité haute montagne» pourra être demandée par l'organisation selon les conditions météorologiques.

Vêtements bas du corps, jambes longues, 2 épaisseurs minimum dont un coupe-vent.

Une paire de gants couvrant toute la main jusqu'au poignet et portée selon les indications des organisateurs.

Un bonnet ou bandeau pourra être exigé sous le casque par conditions météorologiques difficiles.

Chaque concurrent porte ses dossards d'une manière bien visible le premier sur le sac et l'autre sur la cuisse droite.

Le matériel est contrôlé par le jury la veille après le briefing et le matin avant le départ.

Matériel complémentaire pouvant être exigé par le jury

Une couche thermique polaire supplémentaire comme 4^{ème} couche avec manche longue pour le haut du corps (Primaloft 60 ou similaire).

Un sous-casque, une capuche, un bonnet ou similaire

Une deuxième paire de gant, voire un sur-gant polaire respirant et coupe-vent.

Ces informations seront données aux participants avant le 29 avril 2020, par e-mail personnel et par les réseaux sociaux. Le site patrouilledesjeunes.ch en fera également état.

5. Eléments techniques

L'appareil détecteur de victimes d'avalanches (DVA 457 kwz) porté selon les recommandations du fabricant au plus près du corps, sous ou dans les vêtements (endroit sécurisé). Il doit être enclenché (mode émission) avant de départ déjà et tout au long de la course.

Le DVA doit être conforme aux exigences de la norme EN 300718 porté à même la peau (UIAA ou CE). Chaque patrouilleur est responsable du bon fonctionnement de son appareil.

Une paire de lunettes (masque)

Une casque de type montagne aux normes UIAA 106 est obligatoire.

Une couverture de survie de 1,80m minimum, sans modification après la sortie d'usine.

Trois peaux (pour des raisons liées à la protection de l'environnement, il est strictement interdit de faire appel à du ruban adhésif ou équivalent afin d'améliorer la glisse).

Une pelle à neige à manche : une fois montée, la pelle, avec son manche et son godet, doit mesurer au moins 40 cm. Le godet doit mesurer au moins 20x20 cm. La pelle ne doit avoir fait l'objet d'aucune modification après sa sortie d'usine. L'appellation "pelle à neige" est définie par le fabricant, qui assume la totale responsabilité de ladite appellation et du bon fonctionnement de la pelle en soi.

Une sonde à neige de 240 cm minimum de long et 10 mm minimum de diamètre, qui ne doit avoir fait l'objet d'aucune modification après sa sortie d'usine. L'appellation "sonde à neige" est définie par le fabricant, qui assume la totale responsabilité de ladite appellation et du bon fonctionnement de la sonde en soi.

Le matériel est contrôlé par le jury la veille, après le briefing, et le matin avant le départ.

6. Disqualification

Si le règlement et les directives / ordres émis par le jury ne sont pas respectés, la patrouille sera disqualifiée.



Descriptif des parcours

Grand, Moyen, Petit et Découverte
(Annexe 2 au Règlement de la PdJ)



Descriptif du Grand Parcours

Les Ruinettes – 1^{ère} Montée - Descente sur le Jumbo de La Chaux – 2^{ème} montée jusqu’au sommet du Col de la Chaux avec portage – Descente sur Jumbo de La Chaux - 3^{ème} montée – Descente Les Ruinettes / Médran - Verbier

Descriptif du Parcours Moyen

Les Ruinettes – 1^{ère} Montée - Descente sur le Jumbo de La Chaux – 2^{ème} montée en direction du Col de la Chaux (environ 300m avant le sommet du Col) avec portage – Descente sur Jumbo de La Chaux – 3^{ème} montée – Descente Les Ruinettes / Médran - Verbier

Descriptif du Petit Parcours

Les Ruinettes – 1^{ère} Montée - Descente sur le Jumbo de La Chaux – 2^{ème} montée en direction du Col de la Chaux avec portage – Descente sur Jumbo de La Chaux- Les Ruinettes / Médran - Verbier

Descriptif du parcours Découverte

Les Ruinettes- 1^{ère} Montée - Descente - 2^{ème} petite Montée (portage) - Descente sur Jumbo de La Chaux / Les Ruinettes / Médran - Verbier



Horaire du mercredi 29 avril 2020

(Annexe 3 au Règlement de la PdJ)



Quand?	Quoi?	Où?	Responsables
1430	Remise des prix de la PdG 2020	Village PdG	Cdmt PdG
1530	Démonstration des avions Tigers F5 de la Patrouille de Suisse	Village PdG	Cdmt PDdG
1545	Accueil des participants à la PdJ 2020	Village PdG entrée de la Grande Tente	Grégoire Jirillo Patrice Michelod Sandro Fontana
1600	Début du contrôle du matériel	Centre sportif de Verbier	Grégoire Jirillo Patrice Michelod Olivier Theytaz Sandro Fontana Gérald Jirillo
1800	Briefing de la PdJ	Centre sportif de Verbier	Jean-Philippe Lonfat Grégoire Jirillo Sylvano Gadin Patrice Michelod
Dès fin du briefing	Suite éventuelle des contrôles techniques	Centre sportif de Verbier	Olivier Theytaz Sandro Fontana Gérald Jirillo
Dès 1900	Souper	Grande Tente	ASPdG/CO local
Dès 2015	Départ des bus en direction des emplacements des chambres/abris/colonies pour les personnes ne rentrant pas chez elles.	Divers emplacements (rendez-vous devant la Grande Tente)	Membres du CO local Collaborateurs de l'Office cantonal du sport (OCS)



Horaire du jeudi 30 avril 2020

(Annexe 4 au Règlement de la PdJ)



Quand?	Quoi ?	Où?	Responsables
0545	Réveil	Divers emplacements	Membres du CO local Collaborateurs OCS
Dès 0600	Départ des bus	Divers emplacements	Membres du CO local Collaborateurs OCS
Dès 0615	Déjeuner	Grande tente	ASPDG
Dès 0615	Ouverture des installations de Téléverbier	Le Châble - Médran	TéléVerbier
Dès 0715	Départ des bus en direction de Médran	Grande Tente	TMR
0745	Premiers contrôles de départ	Les Ruinettes	Jury
0745	Accueil des participants de la catégorie « Découverte »	Le Châble	Membres du CO local
0830	Départ catégorie « Ecoliers »	Les Ruinettes	Frédéric Favre Christophe Darbellay Sylvano Gadin
0835	Suites des contrôles	Les Ruinettes	Jury
0900	Départ catégorie « Juniors » et « Cadets »	Les Ruinettes	Frédéric Favre Christophe Darbellay Sylvano Gadin
0905	Suites des contrôles	Les Ruinettes	Jury
0945	Départ Parcours et Catégorie « Découverte »	Les Ruinettes	Jean-Philippe Lonfat
Dès 0945	Premières arrivées	La Fourrière Verbier	Col EMG Jolliet Grégoire Jirillo Patrice Michelod
Dès 0945	Rétablissement		Cdmt PdG
1245	Cérémonies de proclamation des résultats de la PdJ 2020 Proclamation des résultats de la GRANDE COURSE DES JEUNES	Grande Tente	Frédéric Favre Christophe Darbellay Jean-Philippe Lonfat Col EMG Jolliet Fabrice Favero Grégoire Jirillo Patrice Michelod Eloi Rossier Représentant CD GC
1330	Repas en commun	Grande Tente	ASPDG
1530	Fin officielle de la PdJ 2020	Grande Tente	Grégoire Jirillo